

Compte-Rendu Bureau Communautaire

Jeudi 23 Juillet 2026

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE

ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE

ACTION SOCIALE & MOBILITÉ

TOURISME

PETITES VILLES DE DEMAIN

HABITAT

SANTÉ

PÔLE

**MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX**

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL

ATELIER ET

CHANTIER INSERTION

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

VOIRIE

BÂTIMENT

GEMAPI

URBANISME

TRAVAUX

L'an deux mille vingt-six, le Jeudi 23 juillet à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Jocelyne GUÉRIN.

Présents :

Jocelyne GUERIN, Marie-Claire RANVIER, Florence CIBICK, Eric VANNIER, Yves PERRAUDIN, Nicolas DECOURCHELLE, Patrick LORGÉ, Didier BOURLON, Gilles TEULADE, Manuel HOUSSAIS

Absents excusés : Alice COURANJOU, David BONGARD, Jean-Christophe SAVE, Pierre TISSIER-MARLOT

Procurations : /

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Yves PERRAUDIN

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 14
- Présents : 10
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 10

Ordre du jour :

- **Commande publique** : Avenant au marché de travaux de l'entreprise Guinot.
- **Déchets ménagers** : Point sur l'incendie à la déchetterie de Luzy.
- **Communication** : Magazine de la Communauté de communes.
- **Assainissement** : Audit sur la télégestion ; Fin du contrat de la DSP, Réhabilitation du Poste de relevage du camping de Panneçot à Limanton.
- **Développement durable** : Appel à manifestation d'intérêt "Transition Action" ; Conseil en Energie Partagée : Diagnostic énergétique des bâtiments ; Question de la ressource en eau.
- **Plan intercommunal de sauvegarde.**
- **Urbanisme** : Phase PADD : calendrier des réunions et organisation de la concertation.
- **Tourisme** : Tarifs Fantastic Pic-Nic ; Tarifs boutique : achat / revente.
- **Questions diverses.**
- **Informations relatives au prochain conseil communautaire.**

Liste des délibérations du Bureau Communautaire du 23 Juillet 2026

Secrétaire de séance : Yves PERRAUDIN

Numéro	Pôle/Service	Compétence	Objet de la délibération
2026_BU_063	Direction générale	Services généraux	Adoption du PV du BC du 25 Juin 2026
2026_BU_064	Commande Publique	Commande Publique	Avenant N° 2 lot 1 VRD au marché de la crèche Entre Loire et Morvan
2026_BU_065	Déchets Ménagers	Déchets Ménagers	Situation de la déchetterie de Luzy à la suite de l'incendie du 26 Juin 2026 – Point d'étape et perspectives
2026_BU_066	Assainissement	Assainissement	Réhabilitation du poste de relevage du Camping de Panneçot - Limanton
2026_BU_067	Développement Durable	Développement Durable	Appel à manifestation d'intérêt « Mobilisation territoriale vers la sobriété
2026_BU_068	Développement Durable	Développement Durable	Conseil en énergie partagée : Diagnostic énergétique des bâtiments
2026_BU_069	Tourisme	Tourisme	Tarifs du Fantastic PicNic 2026
2026_BU_070	Tourisme	Tourisme	Tarifs boutique achat/revente
2026_BU_071	Tourisme	Tourisme	Tarifs boutique dépôt-vente
2026_BU_072	Tourisme	Tourisme	Avenant au marché de fourniture et de pose de signalétique pour les boucles cyclo-touristiques
2026_BU_073	Urbanisme	Urbanisme	Phase PADD : Calendrier des réunions et organisation de la concertation

2° Tranchée pour pose de fourreau et regard de tirage :

N° DE PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE Euros.H.T	MONTANT Euros.HT
	Regard de tirage 60x60 pour borne IRVE	u	1,00	580,00	580,00
	Tranchée pour pose de fourreau dn110 et 63 borne IRVE	ml	10,00	94,00	940,00
			TOTAL GENERAL Euros HT =		1 520,00

Le montant total des travaux supplémentaires est de 11 880.88 € HT, représentant 14.16 % du montant total du lot attribué.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à cette proposition d'avenant.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'avenant portant sur ces travaux avec l'entreprise GUINOT tel que présenté.

Déchets Ménagers

Situation de la déchetterie de Luzy à la suite de l'incendie du 26 juin 2026 – Point d'étape et perspectives

2026_BU_065

Contexte

M. Patrick LORGÉ, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que, le 26 juin 2026, un incendie a détruit une partie importante de la déchetterie de Luzy, entraînant sa fermeture immédiate pour des raisons de sécurité. Depuis cet événement, les services de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan sont pleinement mobilisés afin d'assurer la continuité du service public de gestion des déchets tout en préparant la remise en fonctionnement d'un équipement adapté.

La présente note vise à informer le Bureau communautaire de l'état d'avancement des démarches engagées ainsi que du calendrier prévisionnel des différentes phases.

1. Mesures à court terme : Continuité du service ;

Plusieurs solutions ont été étudiées afin de limiter les conséquences de la fermeture :

- report des usagers vers les déchetteries du département de Saône-et-Loire, malgré leurs amplitudes d'ouverture limitées et leur vocation de sites d'appoint ;
- prise en compte des limites de capacité de ces équipements, qui ne permettent pas d'absorber l'ensemble des tonnages habituellement reçus à Luzy ;
- étude de la mise en place d'une déchetterie provisoire, sous réserve des autorisations réglementaires, notamment de la DREAL ;
- analyse de la possibilité de louer une déchetterie mobile, avec examen des conditions de prise en charge financière par l'assurance.

2. Actions engagées à moyen terme (1 à 2 mois)

Les premières opérations techniques et administratives sont en cours :

- 1^{ère} expertise de l'assurance réalisée le 9 juillet 2026 ;
- poursuite de l'enquête menée par la gendarmerie ;
- attente de l'autorisation de l'assureur permettant le lancement des opérations de nettoyage ;

- prise de contact avec une entreprise spécialisée pour le traitement des déchets toxiques pour demande de devis ;
- nettoyage du site, en particulier de la zone sinistrée ;
- sécurisation complète du site afin de prévenir tout risque pour les usagers et les intervenants ;
- poursuite des démarches administratives nécessaires à la reconstruction.

3. Perspectives à long terme : reconstruction du site

L'objectif demeure la reconstruction d'une déchetterie pérenne répondant aux besoins du territoire.

Le calendrier prévisionnel prévoit :

- réalisation d'une étude de faisabilité (durée estimée : 4 à 6 mois) => consultation de bureaux d'études : onze structures ont été sollicitées, trois réponses sont attendues ;
- recherche des financements mobilisables (assurance, ADEME et autres partenaires) ;
- désignation d'un maître d'œuvre ;
- élaboration du cahier des charges, des études techniques et des plans ;
- dépôt du permis de construire ;
- lancement des procédures de consultation des entreprises (appel d'offres travaux) et des travaux par la suite ;

Conclusion

L'incendie du 26 juin 2026 constitue un événement majeur pour le service déchets de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan. Les équipes sont pleinement mobilisées pour garantir une solution transitoire aux usagers tout en préparant la reconstruction de l'équipement dans les meilleures conditions techniques, financières et réglementaires.

Le Bureau ainsi que le Conseil communautaire seront tenus régulièrement informés de l'évolution de la situation, des résultats des expertises, des modalités de financement ainsi que du calendrier de reconstruction.

Le tableau ci-dessous présente les éléments à jour du 11/07.

court terme		moyen terme		long terme	
report de charge		réouverture partielle		reconstruction du site	
1 report sur les déchetteries du 71 les deux déchetteries sont peu ouvertes et sont des déchetteries d'appoint pas tous les flux pas la capacité d'absorption de nos tonnages		1 travail administratif	1 à 2 mois	1 étude de faisabilité	4 à 6 mois
		expertise de l'assurance jeudi 09/07 à 15h00		contact avec 11 bureaux d'étude => 3 réponses attendues	
		enquête gendarmerie		financement (assurance, ademe)	
		Retour de l'assurance pour autorisation nettoyage		cahier des charges, étude, plans et rendus de l'étude	
2 Déchetterie provisoire pas l'accord de la Dreal		2 nettoyage du site	1 à 2 mois	2 appel d'offre MOE	2 à 3 mois
		contact avec sarpiindustrie pour toxiques		3 désignation d'un maitre d'œuvre	
3 location d'une déchetterie mobile voir si prise en charge par l'assurance ne concerne pas tous les flux		nettoyer toute la partie droite		4 permis de construire + appel d'off	
		sécuriser le site		5 CAO	
		état des lieux (élec, compacteurs...)		6 phase de travaux	6 à 9 mois
4 report sur Cercy et Préporché		3 demande de réouverture partielle	1 à 2 mois	7 reception travaux	
personnels		pas de flux toxiques ou dangereux		8 enregistrement ICPE dréal	1 à 6 mois
heures d'ouvertures		changement de règlement de collecte		9 communication réouverture	
capacité de stockage				10 ouverture	

financements des opérations, révision REOM__, déploiement des moyens humains, validation des élus (commission, bureau et conseil communautaire)

Il est prévu au budget 2026 60 000€ TTC de travaux sur la déchetterie de Luzy avec, notamment, le remplacement du bungalow et tous les travaux annexes ainsi que l'aménagement de la plateforme de déchets verts.

3 devis d'étude de faisabilité ont été reçus et seront présentés à l'expert de notre assurance.

Après en avoir, le bureau communautaire, l'unanimité, donne délégation à la Présidente pour :

- demander des subventions auprès de l'ADEME et des différents financeurs permettant de réduire le reste à charge pour la collectivité,
- signer le devis le plus en adéquation avec les besoins du service en concertation avec le Vice-Président en charge de la thématique.

Une communication sera faite prochainement pour informer les habitants sur l'avancée du dossier.

Communication

Magazine de la Communauté de Communes

M. Manuel HOUSSAIS, Vice-Président en charge de la communication, explique que la Communauté de communes prépare actuellement la prochaine édition du Mag' Bazois Loire Morvan, dont la distribution est prévue début janvier 2027.

Ce numéro marque une nouvelle étape dans l'évolution du magazine communautaire, tant sur son mode de réalisation que sur son positionnement éditorial et graphique.

Nouveau prestataire

La réalisation du magazine a été confiée à AF Communication.

Ce changement répond à plusieurs objectifs :

- Garantir la réalisation d'un magazine de 40 pages, indépendamment des résultats de la commercialisation des espaces publicitaires ;
- Proposer aux entreprises du territoire des tarifs publicitaires plus accessibles, afin de favoriser leur présence dans le magazine et de renforcer son ancrage local ;
- Améliorer le délai de distribution du Mag' auprès des habitants et résidents secondaires du territoire avec une livraison en deux points (Nevers et Moulins-Engilbert).

Evolution de la ligne éditoriale

Une réflexion a été engagée afin de faire évoluer le positionnement du magazine.

Tout en conservant sa vocation d'information institutionnelle, le Mag' Bazois Loire Morvan adoptera une approche davantage éditoriale, plus incarnée et centrée sur les habitants, les acteurs locaux et les projets qui façonnent le territoire.

L'objectif est de :

- Raconter le territoire à travers celles et ceux qui le font vivre ;
- Expliquer les actions de la Communauté de communes en mettant en avant leurs effets concrets dans le quotidien des habitants ;
- Privilégier les reportages, portraits, témoignages et rencontres ;
- Proposer un magazine plus vivant, plus pédagogique et plus accessible.

Cette ligne éditoriale est formalisée dans un portrait-robot éditorial, qui constituera le document de référence pour cette édition.

Rubriques

- **Edito** – 1 page : Mot de la Présidente
- **En bref** – 2 pages :

Destination d'excellence Office de tourisme Rives du Morvan
 Continuité du Diagnostic ANC
 Travaux à ma station d'épuration d'Alluy
 FabLab à Châtillon-en-Bazois
 Maintien de la Micro-Folie BLM à Moulins-Engilbert
 Nouveau conseiller numérique et nouveau découpage
 • **Mon territoire en action** – 5 pages
 Nouvelles balades découvertes (Curistes / Familles)
 Maison de Santé à Luzy et Moulins-Engilbert + portraits
 EDPM58 + portrait
 Crèche entre Loire et Morvan + portrait
 Carnet graphique
 Economie circulaire (Recyclage)
 • **Portrait** – 2 pages : une personnalité qui fait vivre le territoire
 • **Dossier thématique** : Nouvelle mandature – Se donner les moyens d'agir – 7 pages
 Comprendre les défis : comment la CCBLM se donne les moyens d'agir
 S'organiser autrement : gouvernance au service du projet de territoire
 Accompagner les communes pour mieux accompagner les habitants + témoignage maire
 Les politiques qui transforment le territoire : préparer le territoire de demain
 Les services utilisés par les habitants : des services de proximité pour tous + témoignage habitant
 Des projets qui prennent vie (Insite)
 • **A la loupe** – 4 pages
 Télégestion des systèmes d'épuration
 Que deviennent nos déchets ?
 Où vont mes impôts ?
 • **Dans les coulisses** – 2 pages
 Interview Jean-Sébastien Halliez
 Interview Chorobate
 • **Culture et vous** – 1 page
 Côté Jardin et initiatives culturelles
 • **Carte blanche jeunesse** – 1 page : parole directe donnée à un ou plusieurs jeunes du territoire
 • **La CCBLM pratique** – 2 pages
 Carte du territoire, coordonnées des sites, déchetterie, Office de tourisme et N° utiles

Nouvelle identité graphique

Afin d'accompagner cette évolution, un document de cadrage graphique sera élaboré au cours de l'été, en cohérence avec la charte graphique de la Communauté de communes et la nouvelle ligne éditoriale.

Ce document proposera des orientations graphiques et des pistes d'inspiration et constituera un support de travail pour AF Communication, qui s'appuiera sur ces orientations pour concevoir une nouvelle maquette répondant aux objectifs fixés par la collectivité.

Forme

- Format fermé 210 x 297 mm, équivalent format ouvert 420 x 297 mm
- 40 pages (2/3 articles – 1/3 publicités)
- Impression quadrichromie recto verso
- Grammage du papier : couverture 110g, pages intérieures 100g
- Nombre d'exemplaires : 10 000 ex

Calendrier prévisionnel

Période	Étapes
Août à fin septembre 2026	Rédaction des articles par les services
Août 2026	Élaboration du document de cadrage graphique
Septembre 2026	Conception de la nouvelle maquette par AF Communication
Début octobre 2026	Relecture, harmonisation éditoriale et réécriture des contenus (<i>phase conditionnée à la disponibilité des rédacteurs concernés dès le mois d'août</i>)
23 octobre 2026	Transmission des textes et visuels au maquettiste pour mise en page
2 novembre 2026	Remise du premier Bon à tirer (BAT)
Novembre – début décembre 2026	Corrections et échanges avec le prestataire
11 décembre 2026	Validation du BAT
21 décembre 2026	Livraison des magazines imprimés en 2 points (Nevers et Siège de la CCBLM)
Janvier 2027	Envoi postal aux habitants du territoire et distribution du reliquat en Mairies pour les résidents secondaires

Il est convenu de faire une photo des conseillers communautaires au prochain conseil communautaire à 18h à Charrin. La photo sera réalisée par M. Alain CORBIN.

Le bureau communautaire valide les propositions ci-dessus pour le magazine de la CCBLM.

Assainissement

Audit sur la télégestion : lancement de l'audit et prochaines échéances

Madame la Présidente explique que le cabinet d'étude Horizons et Perspectives va travailler sur un cahier des charges qui permettra de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la télégestion de certaines stations de la Communauté de communes.

Dans un 2^{ème} temps, cet AMO montera un cahier des charges qui permettra de choisir une entreprise capable de mettre à jour notre supervision et de l'exploiter. Ce cahier des charges comprendra deux parties : d'une part, la partie télégestion et supervision (hébergement des données ou bien gestion en direct), et d'autre part l'installation du nouveau matériel sur les sites qui seront concernés.

Rappel général sur ce qu'est la supervision :

Actuellement, les stations de Luzy et St-Honoré sont équipées pour la supervision. Concrètement, lorsqu'un moteur, une pompe, un agitateur ou tout autre équipement tombe en panne dans ces stations, l'agent d'astreinte est prévenu sur son téléphone. Il peut donc intervenir 24h/24 et a déjà diagnostiqué le problème quand il arrive sur site. Les agents du service assainissement montent des astreintes chaque semaine, du lundi 8h au lundi suivant 8h.

Les prochaines échéances sont les suivantes :

- Début septembre : rencontres entre le service assainissement et le cabinet d'étude Horizons et Perspectives afin de faire le point sur le cahier des charges,
- Commission assainissement, passage en CAO puis bureau communautaire éventuel pour délibérer et autoriser la Présidente à lancer le marché,

- Si tout est validé, publication du marché d'AMO en fin d'année, voir début d'année prochaine, pour une installation de la télésurveillance en 2027.

La commission assainissement a validé ce calendrier et prend note qu'un marché sera à publier dans les prochains mois.

Fin des contrats de la DSP

Travail des agents d'exploitation et réorganisation des tournées et fin des contrats DSP

Point sur la fin des DSP : signatures des protocoles de fin de contrat et travaux à finaliser.

- Poste de relevage (PR) « Louis Coudant » à Cercy-la-Tour : SUEZ doit finir sa réhabilitation.
- Poste de relevage « La Boulaine » à Châtillon-en-Bazois : devis à valider avec SAUR pour réhabiliter ce poste qui n'est pas sécurisé, avec des frais partagés puisque la SAUR devait rendre un poste fonctionnel ce qui n'est que partiellement le cas.
- Travailler avec SUEZ sur de nouveaux accès pour certains PR à Cercy-la-Tour
- Travaux à la station d'épuration de Châtillon-en-Bazois : à caler hors étiage en automne pour la mise en place du nouveau Clifford et de l'agitateur dans le bassin d'aération.

Suite au début du nouveau contrat « Régie - Prestations de Service » avec SUEZ le 1^{er} avril 2026, le service assainissement est en train de réorganiser ses tournées d'exploitation, en y intégrant les réseaux d'assainissement de Châtillon-en-Bazois, Cercy-la-Tour et Moulins-Engilbert, incluant les postes de relevage (10 nouveaux PR en tout).

Réhabilitation du poste de relevage du Camping de Panneçot – Limanton

2026_BU_066

Madame la Présidente explique que le poste de relevage du Camping de Panneçot présente des dysfonctionnements importants :

- Accès au poste de relevage très difficile pour relever la seule pompe présente.
- Absence de dégrilleur avec un restaurant sur le réseau.
- Fond du poste de relevage abimé.
- Pas de chambre à vanne accessible

La société SAUR a transmis un devis de réhabilitation de ce poste de relevage qui comprend :

- La fourniture d'un fond de poste
- La fourniture d'un couvercle avec dispositif antichute
- Deux nouvelles pompes
- Une chambre à vanne
- Un coffret électrique

Des devis sur la même solution technique ont été demandés à plusieurs entreprises du même secteur d'activité. Elles n'ont pas souhaité répondre ou n'ont pas répondu dans des délais raisonnables.

La SAUR a établi un devis d'un montant de 25 993,64 € HT.

L'opération était prévue au budget 2025 mais n'a pas pu être réalisée faute de réponse des prestataires. Elle est prévue au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à retenir l'offre de la SAUR pour la réhabilitation du poste de relevage du camping de Panneçot à Limanton.

Appel à manifestation d'intérêt « Mobilisation territoriale vers la sobriété »

2026_BU_067

M. Patrick LORGÉ, Vice-Président en charge du développement durable, explique que la Communauté de communes de Bazois Loire Morvan démontre déjà des engagements concrets en faveur de la transition écologique en portant plusieurs projets sur l'ensemble de son territoire. Le travail de sensibilisation des élus lors du précédent mandat, l'aide aux récupérateurs d'eau, les bonus écologiques dans le cadre des aides aux entreprises, le projet d'économie circulaire E6, le « broyeur tour », en sont des bons exemples.

C'est pourquoi, France Nature Environnement BFC propose à la collectivité de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en lien avec son projet "Mobilisation territoriale vers la sobriété" avec le soutien de la Région BFC, l'ADEME BFC et la DREAL BFC.

L'objectif est d'accompagner deux collectivités volontaires dans la réalisation d'un portrait de territoire permettant de mettre en mouvement les acteurs du territoire et de les acculturer à la notion de sobriété. Sur chaque territoire, une diversité d'acteurs sera mobilisée.

Le projet "Mobilisation territoriale vers la sobriété" pourrait apporter des éléments supplémentaires aux projets que la collectivité mène déjà au niveau local. En effet, ce projet a pour ambition d'aider à mieux intégrer les enjeux de sobriété dans leurs stratégies existantes ainsi que d'ouvrir un dialogue multi-acteurs (élu-es et technicien-nés des collectivités, entreprises, associations, habitant-es).

L'enjeu est aussi d'impliquer des citoyen-ne-s non initié-es aux enjeux de transition écologique afin d'aller collecter leur parole sur la thématique : leur vécu, leurs craintes, leurs attentes, leurs besoins, leurs contraintes...

Cet accompagnement est entièrement pris en charge par la Région BFC, l'ADEME BFC et la DREAL BFC. Il est donc entièrement gratuit pour les collectivités participantes.

Il est nécessaire de répondre cet Appel à Manifestation d'Intérêt avant le Vendredi 4 septembre à midi.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de répondre à cet appel à manifestation « mobilisation territoriale vers la sobriété ».

Conseil en Energie Partagée : Diagnostic énergétique des bâtiments

2026_BU_068

Madame la Présidente explique que la CCBLM est adhérente au SIEEEN sur le volet « Conseil en Energie Partagée ». A ce titre, elle paye un montant de 1 380,56 € annuellement.

Aujourd'hui, le SIEEEN a une personne dédiée pour notre territoire. Certaines communes adhèrent également pour leur compte.

L'intérêt de cette adhésion est de nous aider à améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments et plus précisément :

- Mettre en place une politique durable de gestion du patrimoine et des consommations énergétiques.
- Diminuer les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique et la dépendance aux énergies fossiles.

- Limiter le poids des factures énergétiques sur le budget de fonctionnement des collectivités à court et long termes.
- Optimiser les performances énergétiques et environnementales des projets.

Suite aux épisodes de fortes chaleurs, la question du rafraîchissement de certains bâtiments se pose notamment pour les bâtiments qui accueillent des publics fragiles et qui n'ont pas de climatisation :

- Maison de santé de Chatillon en Bazois (climatisée sur une partie)
- Maison des générations de Chatillon en Bazois (accueil de loisirs)
- Accueil de loisirs de Luzy (partie salle d'activité crèche climatisée)
- Maison de santé de Luzy (partie ne faisant pas l'objet de rénovation actuellement)
- Maison de santé de Moulins-Engilbert (climatisée sur une partie)

L'objectif serait de mobiliser le SIEEEN sur ces bâtiments particulièrement pour proposer des solutions pour le confort d'été et d'hiver (climatisation, ventilation, volet, autres, ...).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide de faire appel au SIEEEN pour faire un état des lieux et des préconisations sur les bâtiments de la Communauté de communes.

Question de la ressource en eau

Madame la Présidente explique qu'au vu des changements climatiques en cours et qui devraient s'accroître, la ressource en eau est devenue une source de tension. Ce point a été soulevé dans plusieurs commissions et en conseil communautaire.

Aujourd'hui, la CCBLM n'a pas mené de réflexion approfondie sur le sujet malgré la compétence GEMAPI ou l'opération « récupérateur d'eau ».

C'est pourquoi, il pourrait être pertinent d'organiser un temps d'échange avec les acteurs de l'eau pour savoir si et comment la CCBLM pourrait mener des actions.

Voici les acteurs qui pourraient être mobilisés :

- Agence de l'eau
- Parc Naturel Régional du Morvan
- Fédération de pêche
- DDT (police de l'eau)
- DREAL
- CD 58
- SDIS
- Syndicats d'eau
- Chambre d'agriculture

L'idée serait de réunir tous ces acteurs, éventuellement avec les communes pour savoir quelles seraient les marges de manœuvres de la CCBLM

Les commissions GEMAPI et développement durable pourraient être associées.

La CCBLM est membre du comité ressource en eau. Un représentant de la CCBLM est à désigner.

La mairie de Luzy a préparé des éléments sur ce sujet dans le cadre de l'organisation d'un séminaire dédié. Ces éléments seront envoyés à la CCBLM.

Il conviendra de désigner un représentant qui suit cette thématique.

Plan intercommunal de sauvegarde

Madame la Présidente explique que le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) est un document élaboré par une Communauté de communes pour organiser la gestion des crises à l'échelle intercommunale. Il complète les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des communes membres.

Le PICS a été créé par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras et le législateur a accordé aux EPCI concernés un délai de cinq ans pour élaborer leur PICS. L'échéance est donc fixée au 26 novembre 2026.

Le PICS est obligatoire pour tout EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins une de ses communes membres est soumise à l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Nos communes concernées sont donc au moins celles qui sont concernées par un plan de prévention des risques inondation (PPRI)

Le PICS permet de coordonner les moyens de l'intercommunalité lorsqu'une ou plusieurs communes sont confrontées à une crise, par exemple :

- une inondation ;
- un incendie de forêt ;
- une tempête ;
- un accident industriel ;
- une canicule ou tout autre événement majeur.

Son objectif est de faciliter la solidarité entre les communes et d'assurer la continuité des services publics intercommunaux (assainissement, voirie, collecte des déchets, etc.) pendant la crise.

Le plan prévoit notamment :

- les procédures d'alerte et de coordination entre les communes et l'EPCI ;
- les moyens humains et matériels pouvant être mutualisés ;
- les modalités d'appui aux communes sinistrées ;
- l'organisation de la continuité des compétences intercommunales ;
- les conditions de retour à la normale après la crise.

Le PICS et le PCS sont différents :

- Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est élaboré par chaque commune. Il organise la réponse du maire pour protéger la population de sa commune.
- Le PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) est élaboré par l'intercommunalité. Il organise l'appui aux communes, la mutualisation des moyens et la coordination à une échelle plus large. Le maire reste responsable des opérations de sauvegarde sur le territoire de sa commune.

Afin que la CCBLM puisse travailler sur ce sujet, les PCS avaient été demandés aux communes mais celles qui en étaient dotées devaient les remettre à jour. Il convient aujourd'hui de relancer ce travail.

Un mail sera adressé aux communes afin de demander les informations relatives à leur Plan communal de sauvegarde, le guide sur cette thématique leur sera également transmis.

Une réunion sur le sujet pourra être organisée avec le service compétent de la Préfecture.

Mme Marie-Claire RANVIER sera l'élue référente sur ce sujet.

Phase PADD : Calendrier des réunions et organisation de la concertation**2026_BU_073**

M. Gilles TEULADE, Vice-Président en charge de l'urbanisme, explique que la démarche d'élaboration du PLUi se poursuit et la première phase a bien avancé. Le travail de diagnostic territorial (collecte de données, entretiens, arpentage du territoire) constitue un état des lieux du territoire dans toute sa spécificité et tend vers sa fin.

Le bureau d'études mandaté a déjà présenté une 1^{ère} version du diagnostic aux membres du COPIL restreint, en juin dernier. Il s'agit d'une version provisoire qui sera enrichie et complétée au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

Les rencontres avec les acteurs du territoire (services de l'État, Chambre d'agriculture, Nièvre Habitat et techniciens), organisées par thématiques, suivies des réunions communales, permettent d'enrichir et mettre à jour ce diagnostic territorial. Celui-ci sera présenté lors d'un COPIL élargi en septembre prochain dont les modalités doivent être précisées par ce bureau.

La deuxième phase, consacrée au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), qui définit les orientations politiques du territoire, doit être engagée cet automne.

Afin de mobiliser et d'impliquer davantage les acteurs du territoire dans la co-construction de ce projet de planification territoriale, il est nécessaire d'anticiper l'organisation des prochaines étapes en définissant un calendrier prévisionnel.

Le tableau ci-dessous présente les principales échéances à venir. Il est demandé aux élus de se prononcer sur les créneaux proposés et de statuer sur les modalités d'invitations et d'organisation.

Évènements (Étapes)	Dates prévisionnelles	Comment
COTECH de préparation du COPIL	04/09/2026 10h30-12h	Visio
COPIL élargi	Le 08/09/2026 en soirée	Réunion moins détaillée que le COPIL restreint de juin, mais plus axé sur les grands enjeux qui ressortent. Afin de partager la photographie commune du territoire, Faut-il inviter l'ensemble des agents de la CCBLM sur la base du volontariat ? Les secrétaires des mairies ? Proposer aux communes de venir à plus d'un élu ? Lieu central à définir en fonction du nombre d'invités
COTECH Analyse des scénarios de développement + prépa des ateliers PADD	18/09/26 10h30-12h	Visio Faut-il inviter les techniciens thématiques de la CCBLM ou les directeurs de pôles ?
Réunion PPA pour 1^{ère} présentation diagnostic et enjeux	18/09/2026 après-midi	Visio

Invitations des partenaires (État, Chambres, collectivités, etc.)		
Publication d'un article Rédaction URBICAND pour le bulletin intercommunal	Rédaction du texte de l'article en Septembre Proposition également de textes et contenus pour le site internet	Publication en Janvier 2027 dans le magazine intercommunal
Atelier de formation des élus au PLUi Présentation des outils et mise en situations pratiques	06/10/2026 14h-17h30 Changement de date une semaine avant	Ouvert aux élus intéressés sur inscriptions Prévoir un moment convivial type goûter ?
Atelier d'ouverture de travail du PADD : 1^{er} atelier général Présentation des scénarios de développement (Ouverts aux élus + techniciens thématiques de la CCBLM)	13/10/2026 18h30 – 20h30	Présentation des scénarios de développement A destination des élus + techniciens thématiques de la CCBLM
Ateliers thématiques de travail sur PADD (Ouverts aux partenaires)	03/11/26 10h-12h30 : Habitat, Démographie 14h-16h30 : Paysage, Environnement, Sobriété foncière	En système de tables rondes Ouvert aux techniciens des structures partenaires en lien avec la thématique Repas partagé le midi sous quelles modalités ? fournit par la CCBLM, payé par chaque participant, autre ?
Ateliers thématiques de travail sur PADD (Ouverts aux partenaires)	17/11/26 10h-12h30 : Développement économique, Agriculture 14h-16h30 : Mobilités, Services et cadre de vie	En système de tables rondes Ouvert aux techniciens des structures partenaires en lien avec la thématique Repas partagé le midi sous quelles modalités ? fournit par la CCBLM, payé par chaque participant, autre ?
COTECH Validation des axes stratégiques (pré-PADD) et des orientations phares du PADD	08/12/2026 Le matin de 10h30 à 12h	Visio
Réunion territoriale Secteur 1, 2 et 3	3 dates à retenir parmi : 03/02/27 10/02/2027 03/03/2027 10/03/2027	Un atelier avec les élus des communes le matin
Atelier Citoyen Secteur 1, 2 et 3	3 dates à retenir parmi : 03/02/27 10/02/2027 03/03/2027 10/03/2027 si adossées aux réunions territoriales avec les communes, ou autre à voir.	Avec les habitants mais sous forme de réunions publiques sur les 3 secteurs du territoire

La suite du PADD sera travaillée par un COPIL restreint, une réunion PPA, un COPIL élargi et un débat en Conseil communautaire pour atterrir en juin ou juillet 2027. Cette étape sera ensuite terminée pour aborder le travail sur le zonage et le règlement. Voici le détail dont les dates seront revues ultérieurement.

Évènements (Étapes)	Dates prévisionnelles	Comment ?
COTECH visio : pré-Validation du PADD	25/03/27	Échanges avec les techniciens pour préparer le copil restreint
COPIL restreint	08/04/27	
Élection Présidentielle	18/04/ 27 : 1 ^{er} tour 02/05/27 : 2 nd tour	Travail interne du bureau d'étude
Réunion PPA Présentation du PADD le matin	13/05/27	Faut-il inviter les secrétaires de mairies et agents de la CCBLM?
COPIL élargi Présentation du PADD le soir		
COTECH visio : Préparation Conseil Communautaire + rencontres communales	27/05/27	Faut-il inviter les secrétaires de mairies et techniciens ?
CONSEIL COMUNAUTAIRE Débat du PADD	Début juin au mi-juillet 2027	C'est un débat formel et obligatoire
Rencontres communales Pré-zonage et matrice réglementaire	Fin juin / début juillet	Débuter le travail sur les zonages et le règlement du PLUi

Le bureau communautaire a arrêté les dates, heures et les modalités d'organisation pour 2026 :

- **Du COPIL élargi de présentation du diagnostic en septembre 2026**
- **De l'atelier de formation à destination des élus en octobre 2026**
- **Des 3 journées d'atelier PADD**
 - **En octobre : le lancement en soirée pour la présentation des grands enjeux et l'élaboration des scénarios qui guideront la suite de la démarche**
 - **En novembre : les 2 journées de travail thématique**

Tourisme

Tarifs Fantastic PicNic 2026

2026_BU_069

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le Fantastic Pic Nic se déroulera le dimanche 13 septembre au Château d'Anizy sur la commune de Limanton.

Pour rappel, cet évènement tourne tous les ans sur le territoire.

Le principe est le suivant : les participants sont accueillis autour d'un petit-déjeuner, il leur est proposé ensuite un circuit de randonnée et un quiz à compléter sur des questions au fil de la balade.

Ils prennent ensuite leur pique-nique tiré du sac ou leur « Fantastic PicNic » qu'ils ont réservé au préalable. Ce repas sur réservation sera composé de produits locaux et préparé cette année par le Grenier Paysan à Moulins-Engilbert, après validation du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme. Le tarif par personne facturé par le Grenier Paysan est de 17€

Il est proposé cette année de faire une marge d'1€/ personne pour les frais du petit-déjeuner et achat de lots.

La prestation du repas est vendue par l'Office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, adopte ce tarif de 18€ par personne pour la régie boutique de l'Office de tourisme.

Tarifs boutique achat/revente

2026_BU_070

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que les livres humoristiques « Papy Mamie en cure Thermale » et « Mes (Z) horribles vacances chez Papy Mamie » sont en vente à l'Office de tourisme.

Ces articles sont déjà en vente. Suite à une nouvelle commande, l'éditeur a baissé le prix de vente public, initialement fixé à 10€ pour le proposer à 8€, ayant pour objectif d'augmenter les ventes.

Le prix d'achat HT passe également de 7€ à 5€ par livre pour une commande de 10 livres.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, adopte ce tarif de vente au public à 8€ pour la régie boutique de l'Office de tourisme.

Tarifs boutique dépôt-vente

2026_BU_071

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique qu'une curiste, présente au salon du livre à Saint-Honoré-les-Bains, a publié un roman intitulé « Mystérieuses disparitions de curistes à Saint-Honoré-les-Bains ».

Il est proposé de le mettre en dépôt-vente à l'Office de tourisme à Saint-Honoré-les-Bains.

Le prix de vente public est de 12,90€. L'Office de tourisme applique 20% de commission, soit 2,58€ de gain par livre.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise la vente de cet ouvrage selon les modalités ci-dessus.

Avenant au Marché de fourniture et de pose de signalétique pour les Boucles cyclo touristiques

2026_BU_072

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le marché de fourniture et de pose de signalétique pour les Boucles cyclo touristiques a été passé sur la base d'un relevé de terrain effectué par Traces TPI (notre assistant à maîtrise d'ouvrage) en novembre 2025.

Le marché de fourniture et de pose a été attribué à Signanet sur un montant de 24 638,16 € TTC.

Le relevé de terrain a été actualisé dans le cadre de journées de visites techniques avec Signanet et les agents du Conseil départemental qui ont affiné les besoins afin que les boucles soient jalonnées de manière pertinente et compréhensible.

Suite à ce relevé, les besoins en quantités et les types de panneaux ont évolué, faisant augmenter le montant du devis à 28 488,26€ TTC.

Un avenant d'ajustement des quantités et d'ajout de prestations doit être fait.

[Pour rappel, le montant prévisionnel à partir duquel les demandes de subventions ont été faites était de 41 000€ HT pour cette opération. D'autre part nous restons dans l'enveloppe budgétaire votée en 2026.]

Voici quelques compléments d'explication sur l'augmentation du coût du devis entre le moment où le marché a été attribué et le devis final du 17 juillet :

Le relevé terrain réalisé fin avril 2026 (auquel ont participé la CC BLM/OT Rives du Morvan, le cabinet Traces TPI, l'entreprise SIGNANET et des agents du Département en charge de l'entretien et de la signalisation routière) a permis **d'affiner les points d'implantation ainsi que le nombre et les types de panneaux à poser afin de baliser correctement** les boucles et itinéraires cyclo-touristiques définis.

Cette **mise en situation sur le terrain**, avec toutes les parties et en ayant sous les yeux la première ébauche des BAT des panneaux, a été **bénéfique pour se mettre pleinement à la place des futurs cyclistes afin de prévoir tous les panneaux nécessaires pour une bonne orientation de ceux-ci**, particulièrement sur les carrefours les plus complexes qui engendrent une pluralité de trajectoires possibles.

Les points d'implantation et lames ajoutés par rapport à ceux prévus lors du lancement du marché l'ont été uniquement car ils apportent une information directionnelle essentielle aux visiteurs qui ne connaissent pas (ou peu) notre territoire, afin de lever tout doute d'orientation - lequel est le pire ennemi du cycliste : cela lui fait perdre du temps, le questionne et dégrade l'image du territoire sur lequel il se trouve.

Enfin, des panneaux ont été ajoutés pour connecter les mobilités douces entre elles (panneaux directionnels au stop de la gare de Cercy).

Le travail sur le terrain complète toujours la phase plus théorique du travail préparatoire. La mise en situation opérationnelle offre l'opportunité d'optimiser le balisage au bénéfice des cyclistes qui arpenteront ces boucles cyclo-touristiques et découvriront notre territoire.

Ces variations de nos besoins à l'épreuve du terrain étaient prévues et c'est pourquoi c'est la forme d'un marché à bons de commande qui a été retenue.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer l'avenant au Marché de fourniture et de pose de signalétique pour les Boucles cyclo touristiques.

Finances

Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Madame la Présidente explique que la préfecture vient de nous informer que la fiche d'information et de notification du FPIC 2026 nous sera transmise prochainement. **La transmission de ces fiches ouvre le délai de 2 mois au cours duquel les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre peuvent opter pour une répartition dérogatoire du FPIC.**

La CCBLM et les communes bénéficieront de 481 147 € de FPIC en 2026 contre 508 054 € en 2025. La répartition entre EPCI et communes sera précisée dans la fiche qui sera transmise.

Depuis la création de la CCBLM, le FPIC est réparti selon les modalités de droit commun. Il est possible de le répartir selon des modalités dérogatoires.

La préfecture nous demande de les informer si nous envisageons une répartition dérogatoire du FPIC pour 2026 ou une répartition de droit commun pour au plus tard **le 27 juillet 2026.**

Le bureau communautaire est favorable à la répartition de droit commun pour le FPIC.

Questions diverses

Réunion séminaire des élus et des agents du territoire « Les rencontres Bazois Loire Morvan »

Date prévue initialement : 15 septembre à 14h

Même jour et heure a lieu le forum de l'ingénierie organisé par la préfecture de la Nièvre.

Nouvelle date proposée : mardi 6 octobre journée

Organisation de la journée :

9h30 : Brise-glace/interconnaissances

Intro sur le projet de territoire et le pacte de gouvernance

10h30-12h : Atelier programme alimentaire territorial :

- Etat des lieux de l'existant et expression des besoins (cartographie)
- intervention de la commune de Mouans-Sartoux (coût 500 € + défraiement et logement)
- quizz
- ateliers : fresque, mise en situation,

Repas local : pris en charge par la CCBLM (buffet, les deux magasins de producteurs du territoire seront sollicités)

13h30-15h30 : Atelier habitat avec :

- informations générales et état des lieux de l'habitat sur le territoire
- intervention sur le réaménagement d'un centre-bourg à *confirmer*
- atelier cas pratiques rencontrés dans les communes : bien sans maître, logements inoccupés qui se dégradent, transformation du bâti agricole, dé-densification des centres-bourg, logement pour les seniors et les jeunes, création de logement...etc.)

16h : Clôture de la journée

Les partenaires seront conviés aux ateliers thématiques.

Budget : repas du midi, interventions pour les ateliers

Le bureau communautaire valide cette proposition d'organisation.

Organisation d'une journée d'intégration inter-fonction publiques

Dans le cadre d'une politique d'attractivité de la fonction publique, une expérimentation pour l'organisation d'une journée d'intégration inter-fonctions publiques sera organisée à l'automne, le 12 novembre. Un lieu d'accueil sur la CCBLM pourrait être proposé si possible à proximité d'un site touristique, patrimonial ou culturel.

Elu référent pour l'étang de chèvres

M. Perraudin propose d'être l'élu référent pour l'étang de chèvres. Un groupe de travail pourra être constitué.

Le bureau communautaire est favorable à cette proposition.

Décisions du conseil communautaire

- Services Généraux : Délégations de pouvoirs : travail en cours, à soumettre au groupe de travail sur le pacte de gouvernance

Délégations de signature proposées pour les agents :

La Présidente de la CCBLM peut déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité en vertu de l'article L 5211.9 du CGCT, à un ou plusieurs Vice-Présidents, à la Directrice Générale des Services, la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération.

Actuellement :

- Maëlle GRANGEON : bons de commande et devis inférieurs à 5 000 € HT, dépôt de plainte
- Jean-Sébastien HALLIEZ : signature des marchés et actes administratifs, déclaration de sinistres aux assurances, transmission des auteurs d'infractions routières, dépôt de plainte, bons de commande et devis inférieurs à 5 000 € HT
- Anne FALANTIN : tirage et remboursement des lignes de trésorerie

Serait rajouté :

- Maëlle GRANGEON : réception des recommandés, tirage et remboursement des lignes de trésorerie
- Anne FALANTIN : dépenses jusqu'à 100 €+ réception des recommandés
- Chrystelle FORTIER-LAUMAIN : dépenses jusqu'à 100 € + réception des recommandés
- Emmanuel SAVE : dépenses jusqu'à 100 € + réception des recommandés + dépôt de plainte
- Marie CAZAU : réception des recommandés + dépôt de plainte

- Finances : pour information, la date butoir pour l'instauration de la taxe GEMAPI est le 1^{er} octobre pour une instauration en N+1.

- Voirie : St Seine Dossier Loi sur l'Eau.

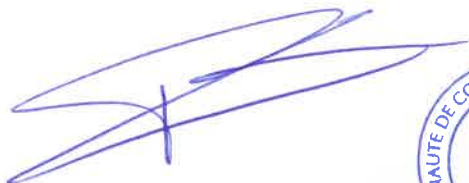
- Action Sociale : Demande de subvention complémentaire pour la micro-crèche.

- Tourisme : nomination de la directrice de la régie intercommunale

- Intervention en Conseil Communautaire : M. Magnier, directeur de l'école de production du bois de Biches

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,



Yves PERRAUDIN.



**La Présidente de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan**



Jocelyne GUÉRIN.